

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2e jour de décembre 2019**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #2 - Thérèse Blanchet

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

247-12-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 2 décembre 2019 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 - Rapport du maire 2019**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019**
 - 3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019**
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-19**
 - 5.2 - Résolution, ventes pour taxes 2020**
 - 5.3 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à la FQM - 2020**
 - 5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à l'ADMQ**
 - 5.5 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à la COMBEQ pour 2020**
 - 5.6 - Résolution, commandite à l'Essentiel des Etchemins, collecte de solidarité**
 - 5.7 - Résolution, adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches**
 - 5.8 - Résolution, demande de soutien financier pour le voyage d'anglais, école Arc-en-ciel**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Résolution, demande de déneigement du rang A et B, lot de M. Gilbert Binet**
 - 7.2 - Résolution, appropriation du surplus accumulé pour payer les coûts supplémentaires lors des travaux d'asphaltage du 2e rang**
- 8 - LÉGISLATION**
 - 8.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal 2020**

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Résolution, adoption de l'entente intermunicipale de la sécurité civile

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, demande de subvention PAFIRS, rénovation de la salle d'entraînement

10.2 - Résolution, achat d'un terrain, près du fossé de drainage, lot: 6,245 406

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, surveillant de la patinoire

11.2 - Résolution, emploi été-Canada pour 2020

11.3 - Rapport final du terrain de jeux 2019

11.4 - Résolution, programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et période estivale 2020

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre, confirmation de l'aide financière, municipalités amies des aînées

13.2 - Lettre, demande d'aide financière Nouvel Eссор

13.3 - Lettre de la ministre Maguerite Blais relativement au programme de soutien pour les saines habitudes de vies

13.4 - Lettre du Ministère des Affaires Municipales relativement au décret pour les zones inondables

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.1 - Rapport du maire 2019

Dépôt du rapport du maire.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

248-12-2019

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

249-12-2019

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 26 novembre 2019

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 26 novembre 2019 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-Suivi demande d'aide financière du Transport Collectif pour l'achat d'une camionnette, le maire indique que l'aide financière sera payé globalement par la MRC des Etchemins.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

250-12-2019

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 12-19

ATTENDU : la liste des comptes numéro 12-19 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 décembre 2019* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **98,425.02\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **12-19** telle que présentée. Le total des comptes pour **DÉCEMBRE 2019** s'élève à: **98,425.02\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-19.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **DÉCEMBRE 2019.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

251-12-2019

5.2 - Résolution, ventes pour taxes 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas des ventes de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra en mai 2020, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

Référence liste numérotée :

-Numéro : 20

-Numéro : 26

-Numéro : 76

-Numéro: 84

-Numéro: 89

ADOPTÉE,

5.3 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à la FQM - 2020

Cet item est reporté à la séance de janvier 2020.

252-12-2019

5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à l'ADMQ

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à
l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour
2020 s'élève à :

Adhésion : 477.00\$

Assurance : 359.00\$

Total : 836.00\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

253-12-2019

**5.5 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à la COMBEQ
pour 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la
Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du
Québec. Notre contribution pour 2020 s'élève à : 380.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

254-12-2019

**5.6 - Résolution, commandite à l'Essentiel des Etchemins, collecte de
solidarité**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis commandite L'Essentiel des
Etchemins (cueillette de la solidarité) pour l'année 2020. Le montant de notre
participation financière est de cent dollars (100\$).

ADOPTÉE,

255-12-2019

5.7 - Résolution, adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son
adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches (2020). Le montant de la
contribution s'élève à : 339.18\$.

ADOPTÉE,

256-12-2019

**5.8 - Résolution, demande de soutien financier pour le voyage
d'anglais, école Arc-en-ciel**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la
Municipalité de Saint-Camille commandite l'école Arc-en-ciel de Saint-
Camille afin de permettre la participation des élèves du 3e cycle, à un camp
d'anglais "La Grande Aventure en anglais, à St-Donat" pendant 4 jours et 3
nuits. Le montant de la contribution s'élève à 354.00\$.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point!

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

257-12-2019

7.1 - Résolution, demande de déneigement du rang A et B, lot de M. Gilbert Binet

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte la demande de M. Gilbert Binet, pour l'ouverture sporadique d'une partie du rang A et B, près des lots de 5 325 927 et 5 325 941 et 5 325 940 pour une distance d'environ 2 kilomètres, à partir du 184, rang A et B.

ADOPTÉE,

258-12-2019

7.2 - Résolution, appropriation du surplus accumulé pour payer les coûts supplémentaires lors des travaux d'asphaltage du 2e rang

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et veut faire une appropriation du surplus de la réserve générale au montant 74,000.00\$ pour payer les dépenses additionnelles du projet de réfection du 2e rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis avait mis à même son budget 2019, un montant 105,000\$ qui sera pris par appropriation sur la réserve financière des carrières et sablières pour la réfection du 2e rang.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a dû remplacer une pompe, à la station de pompage no.1 pour l'épuration des eaux usées, pour un montant de 12,300\$ et que le conseil veut payer cette dépense à même sa réserve spécifique pour l'assainissement des eaux;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de faire les appropriations suivantes de ses réserves financières:

-De la réserve générale, une appropriation de 74,000\$ pour payer les dépenses additionnelles du projet de réfection du 2e rang;

-De la réserve sur les carrières et sablières, une appropriation de 105,000\$ pour payer le montant prévu au budget 2019 du projet de réfection du 2e rang.

-De la réserve spécifique d'assainissement des eaux usées, une appropriation de 12,300\$ payer l'achat d'une pompe à station de pompage no.1 pour l'assainissement des eaux.

QUE ces appropriations de la réserve générale, des carrières et sablières, et de l'assainissement des eaux servent à payer les dépenses des projets suivants: (réfection du 2e rang, et achat d'une pompe à la station de pompage SP-1 pour l'assainissement des eaux usées).

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

La directrice mentionne que les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires en date du 2 décembre 2019;

259-12-2019

8.1 - Résolution, adoption de la cédule des réunions régulières du conseil municipal 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte la cédule des réunions régulières du conseil municipal pour l'année 2020, telle que présentée:

- **Lundi 13 janvier 2020 (jour de l'an mercredi 1^{er} janvier, retour 6 janvier 2020)**
- Lundi 3 février 2020
- Lundi 2 mars 2020
- Lundi 6 avril 2020
- Lundi 4 mai 2020
- Lundi 1^{er} juin 2020
- Lundi 6 juillet 2020
- Lundi 3 août 2020
- **Mardi, 8 septembre 2020 (fête du Travail)**
- Lundi 5 octobre 2020
- Lundi 2 novembre 2020
- Lundi 7 décembre 2020

ADOPTÉE,

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

260-12-2019

9.1 - Résolution, adoption de l'entente intermunicipale de la sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE notre municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE ledit conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal de sécurité civile formé des municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine doit adopter une entente relative à l'établissement d'un plan intermunicipal en matière de sécurité civile;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS:

QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan de sécurité civile intermunicipal entre les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine soit adoptée;

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

261-12-2019

10.1 - Résolution, demande de subvention PAFIRS, rénovation du bâtiment des loisirs

Lors d'une séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis, tenue le 2 décembre 20109 il est proposé par Monsieur Richard Pouliot et dûment appuyé à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** La Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis autorise la présentation du projet de « Réfection extérieure du bâtiment des loisirs » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** La Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis désigne Madame Nicole Mathieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée,

262-12-2019

10.2 - Résolution, achat d'un terrain, près du fossé de drainage, lot: 6,245 406

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cadre de ses travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de la chaussée de la Fabrique doit faire l'acquisition d'un fossé de drainage portant le numéro de lot 6 245 407 avec les Placements Rutra Inc, le prix de vente est d'un dollar;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce terrain "Les Placements Rutra Inc." veut se départir d'une autre parcelle de terrain qui sera enclavée par le fossé, et portant le numéro 6 245 406, et ayant une superficie de 1,032.6 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Les Placements Rutra Inc. » veut vendre le lot 6 245 406 pour un montant de 929.00\$ plus taxes à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, et que la municipalité accepte de payer ce montant pour l'acquisition de ce terrain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille achète le terrain lot no. 6,245 406, d'une superficie de 1,032.6 mètres, au prix de 929.00\$ plus taxes.

QUE la Municipalité accepte de payer les frais de notaire pour ce terrain.

QUE l'on autorise le maire, M. Adéard Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit contrat;

QUE cette offre est valide pour quatre-vingt-dix jours.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

263-12-2019

11.1 - Résolution, surveillant de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'emploi de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi consiste à effectuer la garde de l'abri

d'habillement, la surveillance de la patinoire, le maintien de l'ordre, le respect des règlements de la municipalité, le respect des horaires, et l'entretien de l'abri d'habillement et de la salle de bains.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule candidature: M. Paul Veilleux de Saint-Camille.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille embauche : M. Paul Veilleux à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020.

La durée de l'emploi sera d'environ 12 semaines, du 14 décembre 2019 au 7 mars 2020 (ou jusqu'à la fin de la patinoire). Toutes les conditions de l'emploi sont contenues dans un contrat de travail détenu à la Municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

264-12-2019

11.2 - Résolution, emploi été-Canada pour 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher deux moniteurs(trices) de terrain de jeux pour la saison estivale 2020;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme : « Emplois d'été Canada 2020 ».

QUE l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

11.3 - Rapport final du terrain de jeux 2019

Cet item sera traité lors de la prochaine réunion du conseil municipal de décembre 2019.

265-12-2019

11.4 - Résolution, programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et période estivale 2020

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE La Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
- d'autoriser Madame Nicole Mathieu, directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier

et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Politique Familiale: Mme Rachel Goupil mentionne que nous avons eu quatre-vingts réponses au sondage sur la politique familiale;

-Tourisme et culture: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté au lancement de la vidéo promotionnelle "Faire danser un village" et plus de 225 personnes étaient réunies le vendredi 29 novembre, à l'auditorium de l'école des Appalaches de Sainte-Justine, pour une diffusion privée de la vidéo. Initiatrices du projet «Faire danser un village», Marie-Claude Lord et Maude Lecours étaient présentes et ont souligné l'enthousiasme des participants qui ont pris part aux séances de tournage réalisées dans les 13 localités de la MRC des Etchemins.

En tout, 454 personnes de tous les âges, un record, ont prêté leur concours à cette production. «C'était assez impressionnant de voir comment les gens étaient contents de participer et comment ils étaient heureux d'être là. On a eu un super accueil partout où nous sommes allés. Les gens nous ont fait vibrer et rire, malgré la mauvaise température qu'on a eue certaines journées», indiquent les deux initiatrices qui, en plus de la vidéo originale, ont présenté un montage de 9 minutes présentant des moments cocasses issus des différentes séances de tournage.

-Voirie: M. Marcel Bégin indique que le cadre du camion est à nettoyer et à peindre pour la prochaine année, et que la boîte du camion est à examiner pour savoir si elle peut passer à l'inspection de SAAQ, et une décision sera prise par la suite à ce sujet.

-Club quad: M. Adélard Couture indique que le bail emphytéotique entre le Ministère des Transports et la MRC des Etchemins pour l'utilisation de la voie ferrée a été signé pour une durée de 60 ans.

- Maire: Le Maire indique qu'il a assisté au comité de développement économique, réunion de la MRC des Etchemins sur la mise à jour du règlement forestier, à la réunion spéciale des maires de la MRC sur les inondations, au conseil des maires et à la réunion pour l'adoption du budget de la MRC des Etchemins, au comité de sécurité civile, à la réunion de la MRC de Bellechasse relativement à la gestion des matières résiduelles, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, à la réunion régulière du conseil municipal, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre, confirmation de l'aide financière, municipalités amies des aînées

Lecture est faite d'une lettre de la ministre responsable des aînés et des proches aidants pour la politique familiale, indique que la municipalité recevra un montant pouvant aller jusqu'à 10,500\$.

266-12-2019

13.2 - Lettre, demande d'aide financière Nouvel Eclair

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une aide financière de 350.00\$ à l'organisme Nouvel Eclair des Etchemins pour l'année 2020.

ADOPTÉE,

13.3 - Lettre de la ministre Maquerite Blais relativement au programme de soutien pour les saines habitudes de vies

Lecture est faite d'une lettre de la ministre, Mme Marguerite Blais, relativement à l'appel de projets dans le cadre du programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie.

13.4 - Lettre du Ministère des Affaires Municipales relativement au décret pour les zones inondables

Lecture est faite d'une lettre du MAMH relativement au décret numéro 817-2019 instituant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables en vigueur depuis le 15 juillet 2019.

14 - VARIA

Aucun point au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Richard Pouliot propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE